

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 700 amendant le règlement numéro 635 décrétant une dépense de 4 269 361 \$ et un emprunt de 4 269 361 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Charles.*

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 18 novembre 2020.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement exceptionnellement en faisant la demande au Service du greffe de la Ville de Louiseville au (819) 228-9437 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) ou par courriel au adj-greffe@louiseville.ca.

Que ce règlement entrera en vigueur ce 7^e jour du mois d'avril 2021, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 7^e jour du mois d'avril 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière